

TARIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

	Unité	Montant 2022 en € HT
Redevance d'assainissement collectif		
Part proportionnelle (par m ³ d'eau consommée)	m ³	1,69
Tarif de réception et de traitement des effluents des collectivités voisine (absence de convention en vigueur)		
Part proportionnelle	m ³	1,69

Une redevance consacrée à la modernisation des réseaux, collectée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, s'ajoute à ces tarifs sur la facture d'eau. Un taux de TVA de 10% est appliqué à l'ensemble de ces tarifs

	Unité	Montant 2022 en € HT
Prestations diverses		
Frais d'accès au service	forfait	30
Contrôle de conformité des branchements dans le cadre de vente immobilière ou à la demande d'un usager (hors installation de type industriel ou immeuble collectif)	forfait	180
Contre visite à la demande de l'usager	forfait	115
Contrôle d'installation de type industriel ou immeuble collectif dans le cadre de vente ou à la demande de l'usager	forfait + coût horaire	Forfait de 115€ + Coût horaire selon barème ci-dessous
Contrôle de conformité d'un branchement non autorisé <i>Les travaux nécessaires à la mise en conformité de la partie publique du branchement seront facturés en sus, selon les tarifs en vigueur</i>	forfait	180
Passage caméra pour recherche de branchement en l'absence de boîte de branchement si accès sur réseau existant	forfait + coût horaire	Forfait de 60€ + Coût horaire selon barème ci-dessous
Tarif horaire agent, inclus déplacement (forfait d'une heure minimum facturée)	heure	45
Plus-value pour fourniture d'eau nécessaire au contrôle dans le cadre d'un immeuble non desservi en eau potable (branchement fermé ou inexistant)	forfait	50
Curage branchement suite négligence usager	forfait	250
Majoration des tarifs précédents pour intervention en période d'astreinte (soit en dehors des horaires de travail)	%	250
Frais de duplicata de tout document nominatif concernant l'abonné	unité	10
Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration de Sauvage Biletoux (Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne)	m ³	15
Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration de Sauvage Biletoux (autres communes)	m ³	20
Dépotage de boue conforme au titre de la VAT et de l'arsenic à la station d'épuration de Sauvage Biletoux (Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne)	m ³	35
Dépotage de boue conforme au titre de la VAT et de l'arsenic à la station d'épuration de Sauvage Biletoux (autres communes)	m ³	50
Dépotage de boue NON conforme au titre de la VAT et de l'arsenic à la station d'épuration de Sauvage Biletoux (Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne)	m ³	50
Dépotage de boue NON conforme au titre de la VAT et de l'arsenic à la station d'épuration de Sauvage Biletoux (autres communes)	m ³	65
Travaux		
Forfait branchement neuf réalisé dans le cadre d'une opération de renouvellement ou d'extension du réseau d'assainissement communal – Forfait pour un branchement d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	forfait	740
Plus-value du mètre linéaire supplémentaire (au-delà de 5 mètres linéaire)	ml	72
Préparation de chantier, inclus prospections et autorisations de voiries, DT, DICT...	unité	80
Découpe de revêtement de chaussée ou trottoir	ml	5
Dépose/repose bordures ou caniveaux	ml	88
Terrassement à une profondeur <1,3m pour canalisation de diamètre <300mm	ml	17
Terrassement à une profondeur >1,3m et <2m pour canalisation de diamètre <300mm	ml	28
PV pour terrassement en terrain rocheux	m ³	146
Terrassement à la main	ml	50
Terrassement par camion aspirateur excavateur	m ³	210
PV pour sujétions particulières dues à croisement d'ouvrage	unité	162

	Unité	Montant 2022 en € HT
Fourniture et mise en place de matériaux de remblaiement de tranchée (sable et 0-31,5)	m3	55
Confection et mise en place de béton	m3	121
Mise en place feux tricolores	jour	75
Réfection provisoire de tranchée en enrobé à froid	m2	44
Réfection définitive de tranchée en enrobé à chaud 120kg/m2	cm/m2	17
Recollement XYZ sur branchement neuf	unité	165
Fourniture et pose couvercle fonte pour tabouret de branchement	unité	205
Fourniture et pose de tube réhausse pour tabouret de branchement	ml	36
Fourniture et pose canalisation PVC de diamètre <300mm	ml	11
Fourniture et pose boîte de branchement	unité	308
Fourniture et pose culotte de branchement	unité	176
Fourniture et pose canalisation fonte de diamètre <200mm	ml	40
Pose d'une boîte de branchement sur branchement existant localisé (compris terrassement et fourniture)	forfait	680
Plus-value pour pose d'une boîte de branchement supplémentaire (fournitures comprises)	forfait	340
Remise à niveau de boîte de branchement	forfait	385
Branchement d'eaux usées d'un diamètre supérieur ou égal à 300mm et/ou à une profondeur supérieure à 2m et/ou d'une longueur supérieure à 15m ou travaux spécifiques (exécutés d'office ou à la demande de l'utilisateur)	Selon coût de l'entreprise sous-traitante, majoré de 10% de frais de gestion administrative, métré, suivi de chantier	
Pénalités		
Déplacement à tort	forfait	50
Branchement sur réseau non autorisé* <i>A ce tarif s'ajoutent les frais de contrôle du branchement, la redevance assainissement selon le volume d'eau consommé relevé ou estimée, la pénalité pour rejet non autorisé ainsi que les éventuels travaux de mise en conformité de la partie publique du branchement</i>	forfait	1000
Frais pour absence de l'abonné à un RDV	forfait	60
Frais pour refus de rendez-vous après deux relances	forfait	120
Curage et nettoyage de branchement d'assainissement du fait de la négligence de l'abonné	unité	250
Curage réseau communal ou fossé suite rejet non conforme	Selon coût de l'entreprise sous-traitante, majoré de 10% de frais de gestion	
Majoration pour déplacement en période d'astreinte (en dehors des horaires de travail)	%	250
Raccordable non raccordé	m3	Somme équivalente à la redevance assainissement collectif majoré de 100%
Rejet non autorisé	m3	Somme équivalente à la redevance assainissement collectif majoré de 100%
Branchement non conforme (immeuble mal ou incomplètement raccordé)	m3	Somme équivalente à la redevance assainissement
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)*		
Biens à usage d'habitation (Maison individuelle, appartement, habitat collectif), hôtel, restaurant, établissement de restauration	15 € par m ² de surface de Plancher créée ou réaménagée	
Bureaux, services, commerces, activités industrielles et artisanales	Part fixe de 500€ + 5€ par m ² de surface de Plancher créée ou réaménagée	
Camping, caravaning, sanitaires publics	Part fixe de 200€ par sanitaire	
Bâtiment existant avant la mise en place du réseau d'assainissement collectif et raccordable non raccordé, raccordé après l'instauration de la PFAC (2012)	Part fixe de 150€	

*La PFAC constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif grâce auquel les usagers bénéficient de l'assainissement collectif. Elle n'est pas liée à des travaux de branchement, prestation faisant l'objet d'une facture distincte. La PFAC participe au financement de l'entretien, de la maintenance et du développement du réseau et des équipements de traitement des eaux usées.

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeuble ou d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement (4 cas : construction neuve, démolition/reconstruction, extension de construction ou changement de destination, extension du réseau public lorsque l'habitation devient raccordable).

Dans le cas des lotissements et zones d'aménagement concertées, si au titre des équipements publics à la charge de l'aménageur, les ouvrages de collecte, transport et traitement des eaux usées, à la fois intérieurs et extérieurs au périmètre, correspondant aux constructions prévues, ont été inclus dans le programme, la PFAC ne pourra être réclamée. Dans le cas où seul le réseau interne est à la charge de l'aménageur, une pondération de 60% s'applique aux montants fixés précédemment.